

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 31 (1951)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Rapport du Conseil d'administration

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

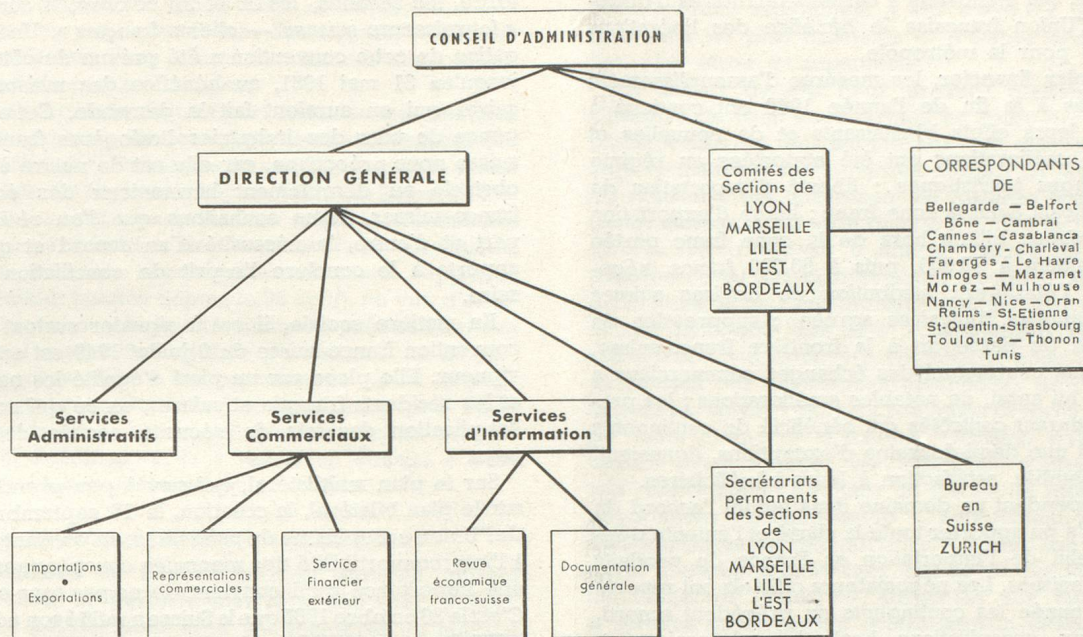
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



L'organisation de la Chambre de commerce suisse en France.

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année 1950 a été profondément influencée, en Suisse comme en France, par la guerre de Corée et le réarmement mondial.

Sur le plan économique, la Suisse n'a pas été gravement ébranlée par ces événements. Si l'approvisionnement en matières premières est devenu, pour les autorités comme pour les chefs d'entreprises, un grave sujet de préoccupations, l'activité industrielle et commerciale a bénéficié, dans son ensemble, d'un accroissement considérable de la demande, sur le marché intérieur comme à l'exportation. Le gouvernement a été amené à prendre certaines mesures de contrôle des importations et des exportations propres à assurer

l'approvisionnement du pays. De même, la lutte contre l'inflation est revenue au premier plan de l'actualité sans que le coût de la vie ait encore marqué une tendance menaçante à la hausse.

Quant à l'économie française, elle a été plus durement touchée par les événements internationaux. La stabilité qui avait été ramenée à grand-peine en matière de finances, de prix et de salaires depuis un an à peine s'est trouvée remise en question, et si les affaires sont en général prospères, si les trésoreries sont moins serrées et les portefeuilles de commandes bien garnis, le risque de rupture d'équilibre s'accroît de mois en mois, sous la pression fiscale et sociale.

### LES RELATIONS ÉCONOMIQUES FRANCO-SUISES

L'année 1950 a été, dans son ensemble, une année favorable pour les relations économiques franco-suisse.

La raison en est essentiellement le raffermissement du franc français et la généralisation des transactions au cours officiel qui s'inscrivent seules dans la balance des comptes. Celle-ci a été largement créditrice en faveur de la France, ce qui a permis un amortissement rapide de l'avance de change de 300 millions de francs suisses consentie par la Suisse en 1945. De 185 millions au 31 décembre 1949, son utilisation s'est trouvée réduite à 101 millions au 31 octobre, date à laquelle un accord est intervenu, qui fixe l'amortissement complet de cette

dette, en 20 mensualités de 5 millions, au 30 juin 1952.

Cette situation favorable de la balance franco-suisse a permis un assouplissement important du régime contractuel des échanges, tant commerciaux que financiers et touristiques.

L'événement saillant de l'année est en effet la libération progressive des importations de marchandises et de services suisses en France. L'avis de l'Office des changes affranchissant 50 % des produits importés des mesures de contingentement date du 28 décembre 1949. Celui du 26 août 1950 libérait une nouvelle tranche de 10 % tandis que des avis paraissaient tout au long



de l'année, qui étendaient à certains territoires d'outre-mer de l'Union française le bénéfice des libérations décrétées pour la métropole.

Sur le plan financier, les mesures d'assouplissement intervenues à la fin de l'année 1949 ont continué à déployer leurs effets bienfaisants et de nouvelles et sensibles améliorations ont été apportées au régime des échanges touristiques : liberté d'importation de billets français dans la zone franc ; limite d'exportation de ces mêmes billets hors de la zone franc portée successivement à 25.000, puis à 50.000 francs, négociables à l'étranger ; attribution de devises suisses par les banques françaises agréées ; suppression de l'obligation du passeport à la frontière franco-suisse.

Le régime contractuel des échanges commerciaux a bénéficié, lui aussi, de notables améliorations ; les produits demeurant contrôlés ont bénéficié de contingents qui, à part une demi-douzaine d'exceptions, donnaient, dans l'ensemble, satisfaction à leurs bénéficiaires.

Il est cependant un domaine dans lequel l'accord du 20 juillet n'a pu apporter toute la clarté et l'entente désirable : celui de l'importation en France de produits horlogers suisses. Les négociateurs officiels ont reporté pour une année les contingents du précédent accord, laissant aux organisations horlogères françaises et suisses le soin de s'entendre sur une augmentation éventuelle de ce contingent. Malgré les efforts tentés de divers côtés, une entente n'a pu intervenir et les importateurs français comme les exportateurs suisses d'ébauches ont dénoncé, les premiers, entre le 20 et le 27 oc-

tobre, les seconds, les 26 et 27 octobre, la convention « fournisseurs suisses — clients français ». Une prorogation de cette convention a été prévue du côté suisse jusqu'au 31 mai 1951, au bénéfice des maisons françaises qui en auraient fait la demande. Cette divergence de vues des industries horlogères française et suisse nous préoccupe, car elle est de nature à mettre obstacle au déroulement harmonieux des échanges franco-suisses. Nous souhaitons que l'on réalise, de part et d'autre, la nécessité d'un accord et que l'on apporte à le conclure l'esprit de conciliation nécessaire.

En matière sociale, il est à signaler surtout que la convention franco-suisse du 9 juillet 1949 est entrée en vigueur. Elle place sur un pied d'égalité les nationaux et les résidents français et suisses, en ce qui concerne l'application des lois de sécurité sociale des deux pays.

Sur le plan multilatéral, qui peu à peu prend le pas sur le plan bilatéral, la création, le 19 septembre 1950, de l'Union européenne de paiements, en ouvrant la voie à l'interconvertibilité des monnaies européennes, revêt une importance qu'il convient de ne pas sous-estimer. C'est le 26 octobre 1950 que la Suisse a ratifié son adhésion à l'Union. Quant à l'Organisation européenne de coopération économique, tout en poursuivant ses efforts en vue de la libération des importations, elle s'est préoccupée avant tout, à la fin de l'année, de trouver une solution aux difficultés d'approvisionnement en matières premières extra-européennes.

## L'ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

La Chambre de commerce suisse en France a déployé, durant l'année 1950, une activité particulièrement intense.

Si l'assouplissement du statut des échanges lui a épargné un grand nombre d'interventions relatives à l'application des clauses contractuelles, elle s'est employée sans relâche à hâter la démobilisation de l'appareil administratif qui entrave le jeu normal des transactions.

Sur le plan des services pratiques, la libération des échanges, loin d'avoir pour effet une diminution d'intérêt de la part de ses membres, a occasionné au contraire à notre compagnie un accroissement considérable des demandes de renseignements et d'interventions. C'est ainsi qu'avec le même personnel elle a eu à faire face à un accroissement de 20 à 25 % du nombre de lettres reçues et expédiées (près de 40.000 lettres dans chaque sens) et de 10 % du nombre de visiteurs (8.500 environ).

Voici les principaux domaines dans lesquels s'est exercée l'activité de la Chambre de commerce :

### 1. Action auprès des pouvoirs publics

La Chambre de commerce accomplit auprès des autorités françaises et suisses une double tâche : d'une part elle remplit son devoir d'information, d'autre part elle intervient auprès d'elles en faveur de ses membres ou en vue d'améliorer le statut des échanges.

Sur le plan de l'information, la Chambre de commerce, après avoir réuni la Commission des échanges de son Conseil d'administration, a consigné dans un rapport, le 3 mars, les résultats d'une enquête menée auprès de

ses membres, au mois de février, pour connaître les résultats des premières mesures de libération. Elle concluait à la nécessité d'étendre ces mesures à l'ensemble des produits importés de Suisse en France. Un rapport spécial concernant l'horlogerie avait été adressé, le 27 février, à la Délégation permanente suisse. Le 24 mai, elle adressait aux autorités suisses un mémoire établi en prévision des négociations franco-suisses du mois de juin, dans lequel elle complétait les observations faites au sujet de la suppression de restrictions quantitatives et attirait l'attention des pouvoirs publics sur certains inconvénients de l'accord antérieur : contingents trop minimes, positions douanières insuffisamment spécifiées, rigidité dans la mise en répartition des contingents et dans leur distribution entre les différents territoires d'outre-mer, confusions relatives à la procédure IMEX, nécessité d'augmenter les attributions de devises pour voyages commerciaux, etc. Un remède ayant été apporté à bon nombre de défauts signalés, nous sommes en droit d'en conclure que nos renseignements étaient fondés et qu'ils ont été reconnus tels par nos autorités.

Au chapitre des interventions s'inscrivent un grand nombre de démarches, les unes relatives à des cas particuliers, entreprises à la suite de demandes précises de l'un ou l'autre de ses membres, les autres revêtant un caractère plus général et déterminées par les contacts que la Chambre de commerce entretient avec eux et les expériences qu'elle est amenée à faire au sujet de l'application des accords conclus. Nous en évoquerons quelques-unes seulement.

En plus des rapports déjà cités, la Chambre de com



merce a multiplié les appels dans sa Revue, dans des manifestations publiques et dans des démarches personnelles, en faveur d'une libération totale des importations françaises de produits suisses.

Elle est intervenue, d'autre part à maintes reprises dans les administrations des deux pays, notamment auprès des services ministériels français en vue d'étendre à la Suisse le bénéfice de l'avis aux importateurs du 22 avril 1950, conférant aux exposants dans les foires internationales françaises le bénéfice de licences hors contingents pour les matériels exposés (cette mesure s'applique aux exposants suisses depuis le 30 août), en vue d'obtenir que fût repoussée la date limite de présentation des licences d'importation au titre de l'accord du 20 juillet 1950 (cette date a été reportée du 13 au 29 septembre), en vue d'assurer une application plus équitable des droits de douane, en particulier dans certains cas où la définition de la « valeur en douane » avait donné lieu à des contestations.

## 2. Information générale de ses membres

La Chambre de commerce s'est efforcée, durant l'année 1950, de perfectionner sans cesse les moyens dont elle dispose pour tenir ses membres au courant des décisions importantes et des événements qui interviennent sur le plan des échanges franco-suisses.

La *Revue économique franco-suisse* constitue pour elle le principal moyen d'information. En dehors des chroniques dans lesquelles elle consigne tous les renseignements dont ses membres ont besoin, elle a abordé cette année des sujets qui intéressent ses lecteurs au premier chef : le problème de la libération des échanges et de la création de l'Union européenne de paiements a été traité par M. Gérard Bauer, conseiller de légation, et par MM. Émile Duperrex, Paul Naudin, Jean Perret, tandis que M. René Sédillot examinait la position de la Suisse dans l'Europe. M. le ministre de Salis a exposé son point de vue sur les échanges franco-suisses, qu'analysait dans tous leurs détails M. Georges Bornand, chef de nos services d'information. Le numéro de juin, consacré au 150<sup>e</sup> anniversaire de la Banque de France, s'honorait de la signature de M. Wilfrid Baumgartner, gouverneur de la Banque de France. Quant à M. Philippe Aymard, il étudiait en trois articles limpides et documentés, au courant de cette année, des problèmes économiques et bancaires d'actualité. Dans le fascicule de juillet MM. Fernand Jacq et Plinio Bolla traitaient de la propriété industrielle tandis que M. Olivier Reverdin examinait le statut suisse de la nationalité. Il convient de ne pas oublier d'autre part les éminentes collaborations de MM. René Caloz, Robert Favre, Emmanuel Faillottaz, Raymond Gentizon, Paul Keller, François Lulé-Dejardin, Jacques Montellier, Rodolphe Stadler et de rappeler notre numéro de Noël, particulièrement bien présenté et intéressant, sur le Rhône, qui s'honorait de la collaboration de Roland Dorgelès, de Gabriel Faure, de Pierre Grellet, d'Albert Muret et de MM. Charles Aubert, Claudius Deriol, Robert Kirchner, Édouard Rastoin, Gilbert Tournier. Notre Revue a publié d'autre part dix circulaires par lesquelles nos membres ont été tenus au courant des principales modifications apportées au régime contractuel des échanges et plusieurs articles de nos collaborateurs directs.

La Chambre de commerce a créé au surplus, au début de l'année 1950, une nouvelle publication, le *Bulletin hebdomadaire d'information*, qui lui permet de

communiquer rapidement à ses membres les renseignements les plus pressants et d'établir avec eux un lien plus étroit qu'auparavant.

En dehors de ses deux organes d'information, la Chambre de commerce a tenu, au cours de l'exercice passé, à user de tous les moyens à sa disposition pour faire connaître à ses membres et dans un large public les nouvelles qui intéressent les relations économiques franco-suisses. C'est ainsi qu'elle a publié, le 29 août, un *bulletin spécial* qu'elle a diffusé auprès de tous ses adhérents pour leur communiquer les termes de l'accord du 20 juillet et de l'avis aux importateurs paru au Journal officiel du 26 août. Les 26 et 27 septembre, elle réunissait à Paris ses *groupes professionnels* pour les mettre au courant des dispositions essentielles de cet accord et pour les éclairer sur les problèmes propres à chacune de leurs branches d'activité. Certains points particuliers ayant suscité des difficultés d'interprétation, tels l'importation en France de pièces de rechange, les importations sur comptes 10 % équipement, les formalités françaises de réexportation à destination des territoires français d'outre-mer ou de l'étranger, ils ont fait l'objet de *circulaires* adressées aux membres et à certains groupements professionnels intéressés.

Les relations les plus suivies ont été entretenues avec la *presse* française et suisse qui a bien voulu insérer dans ses colonnes, tout au long de l'année, des nouvelles que lui communiquait la Chambre de commerce au sujet des échanges franco-suisses. Des conférences de presse ont été organisées, en province comme à Paris, lorsqu'un événement important le justifiait.

Afin d'établir avec nos membres de Suisse les contacts personnels et directs indispensables, M. de Senarclens, directeur général et M. Schutz, secrétaire commercial, ont effectué une *tournee d'information* dans treize villes suisses, au cours de laquelle ils ont pris la parole et eu des entretiens particuliers avec de nombreux importateurs et exportateurs.

Les *dîners-conférences* que la Chambre de commerce a organisés visaient, eux aussi, à resserrer les liens qui l'unissent à ses membres, à donner à ceux-ci des occasions de rencontre et d'information. C'est ainsi que le 16 mars, à l'issue de notre assemblée générale, M. Rodolphe Stadler, a entretenu son auditoire des devoirs et préoccupations d'un chef d'entreprises suisse, que le 28 avril M. Pierre Blank, directeur de la Fédération suisse des associations de fabricants d'horlogerie, a décrit, devant notre groupe de l'horlogerie, l'organisation horlogère suisse, et que le 8 décembre, M. Jean Constant, délégué général du Syndicat général français des industries mécaniques et transformatrices des métaux, a traité le problème de la concurrence allemande.

Plusieurs des sections régionales de la Chambre de commerce ont réuni leurs membres, soit à leur assemblée générale, soit à des déjeuners, pour entendre une conférence sur un sujet d'actualité.

Enfin, jugeant qu'il manquait à la gamme de ses moyens d'information un recueil des principales dispositions légales et réglementaires utiles à qui traite des affaires entre la France et la Suisse, la Chambre de commerce a décidé la publication d'un *Annuaire franco-suisse* qui paraîtra pour la première fois en 1951 et qui sera ensuite mis à jour et réédité chaque année. Il comprendra la liste de tous ses membres classés par ordre alphabétique et par ordre professionnel.



### 3. Services pratiques rendus à ses membres

L'aide qu'elle apporte à ses membres dans leur activité commerciale constitue pour la Chambre de commerce sa principale raison d'être. C'est par des services directs et pratiques qu'elle entend travailler au développement des échanges franco-suisse : chaque affaire réalisée, chaque relation créée, chaque différend aplani grâce à son intervention, est une contribution effective au rapprochement économique de nos deux pays.

Un travail minutieux et souvent ingrat s'accomplit dans ses services, qui permet de renseigner exactement ses membres, de les mettre en relation avec les clients, les fournisseurs, les représentants ou les personnalités qu'ils sollicitent et de prendre en toutes circonstances leurs intérêts en mains.

Nous déclarions, l'an passé, que malgré un nombre d'affaires en diminution, l'activité s'était maintenue en raison de leur complexité, le retour à une économie concurrentielle exigeant des importateurs et des exportateurs, par conséquent aussi de nos services, un effort commercial accru. Ce qui était vrai en 1949 le fut plus encore en 1950, puisqu'à la disparition des facteurs qui favorisaient la vente a succédé brusquement, dans certains secteurs, un accroissement excessif de la demande. La Chambre de commerce a eu à s'occuper simultanément, mais pour des produits différents, à la fois de difficultés de vente et de difficultés d'approvisionnement, les marchés étant d'une part peu perméables aux produits de qualité en raison du défaut de trésorerie et du déplacement des besoins, l'approvisionnement en matières premières ayant d'autre part surgi au premier plan des préoccupations.

Mais nous avons eu la satisfaction de mesurer, au nombre fortement accru de demandes qui nous sont parvenues, la confiance que nous témoignent nos membres. Voici, sèchement énumérés, les domaines dans lesquels nous nous sommes efforcés de leur être utiles :

— Mises en relations de fournisseurs et de clients (environ 2.000 offres et demandes de produits français et suisses) ;

— Renseignements sur les formalités à accomplir, les conditions du marché, les réglementations particulières à certaines branches d'activité ;

— Recherches de représentants (environ 1.500 offres et demandes émanant de France comme de Suisse. Ce service a procédé à une révision complète de tous les dossiers en instance et dispose d'un instrument de travail plus précis et plus efficace encore que dans le passé) ;

— Renseignements commerciaux et financiers ;

— Interventions auprès des organismes officiels et privés français et suisses (il est à remarquer que ces interventions se rapportent de plus en plus fréquemment à des questions douanières) ;

— Présentation de licences et de certificats d'importation et d'exportation (le secrétaire commercial adjoint, chargé de cette tâche, a suivi de bout en bout 437 demandes d'importation en France dont 94 % accordées, pour 430 millions de francs français et 73 demandes d'exportation accordées à 100 %, pour 119 millions de francs français. Il est intervenu en cours de procédure pour un nombre équivalent de demandes. Au total, le montant des licences accordées à la suite de son intervention se monte à 1 milliard de francs environ) ;

— Présentation de demandes de transferts financiers ;  
— Démarches à la suite de nombreuses demandes de capitaux suisses en France ;

— Recouvrements de créances (12 nouveaux dossiers de Suisse sur France, 30 de France sur Suisse, à raison de 50 démarches en moyenne par dossier) ;

— Règlement de conflits par conciliation ou arbitrage ;

— Introduction de demandes de cession de brevets ou de licences de fabrication — mises en relations entre inventeurs et exploitants français et suisses ;

— Renseignements les plus divers (en particulier pour les conditions et les prix de transport, les formalités de constitution de sociétés et les charges fiscales en France et en Suisse, les données statistiques sur l'économie française et sur l'économie suisse, la presse, les foires et expositions, les ressources touristiques, etc.).

Les nombreux témoignages de satisfaction et de reconnaissance que nous avons reçus de nos membres et de nos correspondants pour les services que nous leur avons rendus sont pour nous de précieux encouragements à poursuivre notre tâche.

### 4. Rapports avec l'Office suisse d'expansion commerciale

En qualité de correspondant pour la France de l'Office suisse d'expansion commerciale, la Chambre de commerce a entretenu avec cet office des relations étroites et cordiales. Dans la plupart des domaines cités plus haut et plus spécialement en ce qui concerne les listes d'adresses, les représentations et les enquêtes sur le marché, les deux organismes travaillent en étroite collaboration, mettant leurs fichiers et toute leur documentation à la disposition l'un de l'autre. La Chambre de commerce, quant à elle, n'a eu qu'à se féliciter de l'appui qu'elle a trouvé à l'Office suisse d'expansion commerciale et de l'aide qu'elle a eu le privilège de lui apporter.

Les foires et expositions internationales en France ont été une occasion de plus pour la Chambre de commerce de mettre ses services à la disposition de cet office. Elle a contribué, en particulier, à l'élaboration et au montage de la section suisse à la Foire de Lyon, dont elle a assumé le service. La Chambre de commerce est intervenue auprès de l'Office suisse d'expansion commerciale et des organismes responsables en faveur d'une participation de la Suisse à l'Exposition textile internationale 1951 et à l'Exposition européenne de la machine-outil 1951.

### 5. Propagande en France en faveur des foires suisses

Comme chaque année, la Chambre de commerce suisse en France a organisé la propagande en faveur de la Foire de Bâle qui constitue à ses yeux l'un des meilleurs moyens dont dispose la Suisse pour faire connaître à l'étranger son industrie d'exportation. Elle a coordonné à cet effet les efforts des consulats, de l'Office du tourisme et de l'agence de publicité qui se charge, avec un soin et une habileté auxquels il convient de rendre hommage, de faire connaître cette manifestation dans un large public. Elle a mis tout en œuvre, aussi bien à Paris que dans ses sections, pour lui assurer le maximum de succès en France.



Elle s'est employée également à diffuser la propagande en faveur des autres foires et expositions nationales suisses, en particulier du Salon international de l'automobile à Genève et du Comptoir suisse à Lausanne.

#### **6. Représentation au Comité national suisse de la Chambre de commerce internationale**

Notre Conseil a fait appel à son vice-président, M. Georges de Diesbach, pour représenter notre Compagnie au sein du Comité national suisse de la Chambre de commerce internationale.

Nous savons gré à cet important organisme de l'estime qu'il nous marque en nous réservant une place dans son Comité et apprécions le privilège de pouvoir prendre part à ses travaux.

#### **7. Union des Chambres de commerce suisses à l'étranger**

La Chambre de commerce a été représentée à l'assemblée générale et à l'assemblée d'automne de l'Union des Chambres de commerce suisses à l'étranger qui, en qualité de section du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, est appelée à jouer un rôle de plus en plus actif dans la politique économique et d'expansion commerciale de notre pays. Dans ces

deux réunions, elle a défendu le principe de l'autonomie financière absolue de notre compagnie à l'égard des pouvoirs publics.

#### **8. Activité déployée en faveur du tourisme**

La Chambre de commerce, consciente du rôle important que joue le tourisme dans la balance franco-suisse des paiements et des répercussions de cette branche de l'économie nationale sur les transactions commerciales, consciente aussi de la mission qui lui incombe en matière de propagande touristique, n'a pas limité son activité au domaine proprement commercial et financier. Au contraire, elle s'est attachée, en toutes circonstances, à resserrer les liens franco-suisse dans le domaine du tourisme en publiant des articles et des renseignements pratiques dans sa Revue économique franco-suisse et en informant ses membres sur les possibilités que leur offre le tourisme français en Suisse et suisse en France, sur les conditions à remplir et les formalités à accomplir : façon de se procurer des devises, passage de la frontière, modes et tarifs de transport, stations et hôtels à recommander, etc... Elle n'a eu qu'à se féliciter des rapports qu'elle a entretenus dans ce domaine avec l'Office national suisse du tourisme à Paris et à Nice, et a pu compléter efficacement son action dans les villes où elle entretient des secrétariats permanents.

### **ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE**

Votre Conseil a eu le regret de voir M. Louis Magoria quitter le poste qu'il occupait en qualité d'administrateur, après lui avoir apporté le fruit de son savoir et de son expérience. Nous le remercions encore de sa précieuse collaboration, de même que M. William Kern, que ses occupations empêchent de se rendre à Paris pour suivre les travaux du Conseil et qui a renoncé de ce fait à demander le renouvellement de son mandat. Nous avons, non sans de vifs regrets, dû déléguer au désir de ces deux administrateurs.

D'autre part, les statuts adoptés en 1945 fixant à neuf ans la durée maximum du mandat des membres du Conseil d'administration, nous avons perdu le précieux concours de M. Frédéric Baumann, élu en 1935, de M. Marcel Bloch, élu en 1933, de M. Henri Gunther, membre fondateur, administrateur depuis 1918 et trésorier par intérim de 1941 à 1944, et de M. André Liomin, élu en 1940.

Nous ne saurions assez dire à quel point le départ de ces quatre membres nous prive et nous chagrine, et nous leur exprimons ici notre très sincère gratitude pour la précieuse collaboration qu'ils ont bien voulu apporter pendant de longues années à notre compagnie.

Procédant par voie de cooptation, votre Conseil a fait appel, pour remplir le poste d'administrateur, à M. Francis Bricet, directeur de Ciba S. A. à Bâle, à M. Ernest Jorin, administrateur-président de « La petite métallurgie », à M. Georges Lemann, directeur commercial de l'Union suisse du commerce de fromage à Berne, à M. Ernest Müller, administrateur délégué de Georges Fischer S. A. à Schaffhouse.

D'autre part, M. René Bühler a désigné M. Walter Naef, directeur de Bühler Frères à Paris, et M. Ernest

Müller a désigné M. Jean Voellmy, directeur de la S. A. pour la vente des raccords suisses à Paris, en qualité de suppléants à votre Conseil.

Nous sommes reconnaissants à ces cinq personnalités de l'appui qu'elles veulent bien nous prêter et certains que l'apport de leur expérience, dans des branches essentielles de notre économie, contribuera à l'efficacité de nos travaux.

M. Ernest Gutzwiller ayant mis à notre disposition, malgré toute notre insistance, le mandat de trésorier qu'il détenait depuis 1939, nous avons fait appel à M. J. C. Savary, qui occupe ces fonctions depuis notre dernière assemblée. Nous les remercions tous deux de leur dévouement à l'égard de notre compagnie.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir en cours d'exercice cinq nouveaux correspondants en la personne de M. Pierre Gétaz, directeur de Nestlé S. A. à Casablanca et président du Cercle commercial suisse de cette ville, nommé le 19 mai correspondant pour le Maroc ; de M. Robert d'Orelli, commerçant en pianos, musique et instruments, T. S. F., à Belfort, nommé le 30 juin correspondant pour le territoire de Belfort ; et de MM. Maurice Corboz, rédacteur à la « Dépêche de Constantine » à Bône, René Gehrig, directeur des « Transports internationaux Gehrig et Cie » à Oran, Alexandre Polin, gérant-directeur du « Comptoir vinicole » à Tunis, nommés tous trois le 2 février 1951 correspondants, respectivement pour le département de Constantine, le département d'Oran et la Tunisie.

Nous sommes particulièrement heureux de l'appui que veulent bien nous apporter de hautes personnalités en Afrique du Nord, en liaison étroite avec les consuls de Suisse dont elles dépendent et avec M. Luc Girardin,



délégué pour l'Afrique du Nord de l'Office suisse d'expansion commerciale, et nous espérons qu'avec leur concours nous pourrons faire œuvre utile en faveur du développement des relations économiques entre la Suisse et ces territoires.

En revanche, nous avons perdu le précieux appui de M. Gustave Wiget, correspondant à Grenoble, décédé le 25 juillet 1950 et redisons ici à sa famille la part que nous prenons à son deuil et la gratitude que nous conservons au défunt.

L'*effectif du personnel* est demeuré inchangé (20 à Paris, 2 à Lyon, 2 à Marseille, 1 à Bordeaux, 2 à Lille, 2 à Besançon, 2 à Zurich). Une modification est intervenue en cours d'année : M. Jean-Jacques Naville a remplacé le 1<sup>er</sup> avril M. Claude d'Andiran, en qualité de secrétaire de notre section de Lyon. D'autre part, nous avons eu en permanence à Paris deux stagiaires universitaires qui sont venus compléter leur formation théorique par l'enseignement pratique que leur vaudra un stage dans notre Compagnie.

Votre Conseil s'est réuni sept fois dans le courant de l'année et a entendu les rapports de ses présidents de sections et de ses différentes commissions (des échanges, des publications et règlements, des admissions et d'initiative). En dehors des matières dont il a déjà été fait mention, il s'est préoccupé de l'activité de notre compagnie dans les *territoires de l'Union française*. Il a décidé que les trois territoires d'Afrique du Nord seraient rattachés directement au siège et non plus à notre section de Marseille. D'autre part, afin de tenir compte du fait que nous ne pouvons rendre les mêmes services à nos membres de l'Union française qu'à ceux de la métropole ou de Suisse, il a réduit dans une forte mesure le taux de leurs cotisations.

\* \* \*

Pendant l'année 1950, l'*effectif de nos adhérents* est passé de 6.638 à 6.142 membres par suite du décès, de la dissolution, de la démission ou de la radiation de 875 membres (1.202 en 1949) et de l'admission de 379 nouveaux membres (323 en 1949).

Le retour à des conditions économiques du temps de paix et les difficultés financières de nombre d'entreprises nous avaient fait craindre un déchet beaucoup plus important dont nous avions tenu compte dans l'établissement du budget. Celui-ci prévoyait une baisse d'effectifs de 20 %. Elle n'a été en réalité que de 7 %. Tout en déplorant très vivement cette perte, nous interprétons son importance relativement limitée comme un indice favorable pour l'avenir et voulons espérer que l'activité déployée par notre Compagnie, son dyna-

misme, les innovations qu'elle ne cesse de réaliser, seront autant de raisons pour lui assurer la fidélité de ses membres et de nombreuses adhésions. C'est la condition de son efficacité, dont tirent profit ses membres et l'économie de nos deux pays.

Qui sait en effet ce que nous réserve l'avenir ? En une période où tant de valeurs spirituelles et matérielles sont menacées, il est du devoir de chacun de consolider les institutions auxquelles il sera peut-être contraint un jour de faire appel, en leur assurant dès maintenant le concours de son savoir et de son expérience et son appui financier.

\* \* \*

Il nous reste l'agréable devoir d'exprimer notre gratitude à tous ceux qui nous ont aidés dans l'accomplissement de notre tâche.

Notre personnel, aussi bien à Paris que dans les sections, s'est voué avec enthousiasme à la cause que nous défendons. La qualité et l'intensité de son travail sont dignes de tous les éloges, et nous tenons à l'en remercier ici.

Nous exprimons aussi notre reconnaissance à nos correspondants dans les villes de la province française et de l'Afrique du Nord, qui nous aident à atteindre le but que nous nous sommes fixés.

De nombreux organismes officiels et privés se sont acquis des titres à notre reconnaissance par l'accueil, tout de cordialité et de confiance, qu'ils ont réservé à nos collaborateurs et à nos suggestions. Nous citerons avant tout les services ministériels français, le Conseil national du patronat français, la Chambre de commerce de Paris et les Chambres de commerce françaises avec lesquelles nous sommes en relations, le Centre national du commerce extérieur, les groupements professionnels intéressés aux échanges avec l'étranger ; la Légation, les Consuls de Suisse en France, la Délégation permanente du Conseil fédéral à l'Organisation européenne de coopération économique, la Division du commerce, le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, l'Office suisse d'expansion commerciale, les Chambres de commerce cantonales, la Société suisse des constructeurs de machines, la Chambre suisse de l'horlogerie et tous les amis que compte notre Compagnie, auxquels nous exprimons ici notre sincère gratitude.

Nous fondons de grands espoirs sur la conjugaison de tant d'efforts, de tant de volontés concordantes pour que, les circonstances aidant, se développent dans une atmosphère d'entente et de liberté, les relations économiques entre la France et la Suisse.